

En 1307, on attachait encore ainsi des livres dans la cathédrale, car alors on rencontre, entre autres, le chanoine Jean de Civrieux lequel, en donnant à son église un Psautier, écrit dans son testament : « Voluo quod, prope tumulum meum, una cathedra ligetur cum una *cathena ferrea*, et ligetur unum *Psalterium* cum dicta cathedra cum alia *cathena ferrea*, in qua cathedra legens *Psalterium* sedebit, et semper habebit paratum *Psalterium* (1) ». (Obituaires de Saint-Jean).

Pour mieux assurer encore leur conservation, et montrer le cas que les donateurs en faisaient, ceux-ci les déposaient ordinairement sur l'autel comme des *choses sacrées*. Adalard, évêque du Puy, en 919, offrit un recueil des Conciles généraux et des Décrétales à l'autel de Notre-Dame du Puy. Saint-Maieul, abbé de Cluny (2), ayant fait copier le commentaire de saint Ambroise et celui de Raban Maur sur Jérémie, en fit don, de même, à son abbaye, en les mettant sur l'autel Saint-Pierre, vers 994. (Hist. litt. de la France T. VI).

A Lyon, on possède encore un manuscrit ainsi offert, au IX^e siècle, par saint Agobard, archevêque de Lyon, à l'autel Saint-Etienne, alors église métropolitaine. C'est un livre des Evangiles sur vélin, en beaux caractères carolingiens avec des lettres onciales, à chacun des chapitres. On suppose même que ce manuscrit a été entièrement écrit de la main de ce prélat. On voit, à la tête du livre, la dédicace que l'auteur en fit, selon l'usage du temps, à l'autel de son église.

qu'on *enchaina*, dans le chœur, devant la place du *bibliothécaire*. « Item fecit graduale quod est *incatenatum* in choro coram *armorio*. » (Invent. des manuscrits de la Bibl. nat., fonds de Cluny, par M. Léopold Delisle. Paris, 1884, p. 6.)

(1) On trouve, aussi à la même époque, Vilelmus, *précenteur*, qui donna à son église un antiphonaire avec sa chaîne.

(2) A l'une des pages de ce volume de 160 feuillets, on lit la mention suivante : « Liber oblatum ad altare Sancti Petri Cluniacensis cœnobii ex voto domini atque reverendissimi Maioli abbatis. Si quis illum a jam dicto loco abstraxerit, seu furtim abstulerit, sit anathemata, et dicat omnis populus : fiat, fiat, fiat. Amen, amen, amen. » (Inventaire des man. de la Biblioth. nat., fonds de Cluni, par Léopold Delisle. Paris, 1884, p. 44.)